

*Caecilie Mikkelsen*  
*Lola Garcia-Alix*

2012 a commémoré le centenaire de la publication du rapport de Roger Casement qui dénonçait les atrocités commises contre les populations de l'Amazonie par la compagnie britannique Peruvian Amazon Company.<sup>1</sup> Ce rapport, avec celui, dévastateur, qu'il avait publié auparavant sur le Congo, fut la première dénonciation systématique des effets des grandes entreprises extractives sur l'extermination de masse des populations autochtones et locales.

Le boom du caoutchouc, de 1880 à 1914, a nourri les économies européennes et nord-américaines et fut le principal contributeur à leur développement industriel. Les consommateurs occidentaux de caoutchouc ignoraient que sa production était basée sur l'exploitation inhumaine des travailleurs autochtones et sur de très grosses violations des droits de l'homme à leur égard. Hommes, femmes et enfants furent systématiquement capturés, réduits en esclavage, déplacés et forcés à travailler dans les plus terribles conditions de l'extraction du caoutchouc, alors que les gouvernements locaux et coloniaux, attachés à développer ces « contrées lointaines », fermaient les yeux. Pour commémorer l'importance toujours actuelle du témoignage de Casement et rappeler les risques que font courir aux peuples autochtones les industries extractives qui s'emparent de leurs territoires et de leur ressources, IWGIA a co- publié, l'année dernière, la première copie espagnole du rapport péruvien, *El Libro Azul*, et apporté son aide à plusieurs événements culturels et débats publics qu'il a suscités en Amérique du sud.

Bien que vieux de plus de 100 ans, le rapport raconte une histoire toujours d'actualité. Comme toujours, le développement mondial est porté par l'extraction des ressources naturelles dont beaucoup se trouvent dans les terres et territoires traditionnels des autochtones. Par exemple, le rapport annuel de cette année sur le Pérou montre que 60% des territoires autochtones y ont été concédés aux industries gazières et pétrolières. De plus, de nombreuses activités minières et d'extraction de bois illégales ont eu lieu sur des terres autochtones.

Non seulement les activités extractives menacent les moyens d'existence de millions d'autochtones en raison de la dégradation de l'environnement et de la perte de la diversité biologique, mais elles conduisent à des violations de leurs droits sur les terres et, souvent, à de graves violations des droits de l'homme comme ce fut le cas, cette année, au Venezuela, en Colombie, au Brésil, au Mexique, au Guatemala, en Indonésie, aux Philippines et dans la République démocratique du Congo, pour ne citer que quelques exemples de ce livre.

---

<sup>1</sup> Casement qui, au début des années 1900, avait dénoncé le carnage provoqué par l'extraction du caoutchouc au Congo, fut envoyé par le gouvernement britannique pour enquêter sur les conditions de travail faites par la Compagnie Peruvian Amazon après que, parmi d'autres, l'organisation de défense des droits de l'homme, *Anti-Slavery Society* (aujourd'hui *Anti-Slavery International*) eut lancé des accusations publiques contre elle.

## Consultations et accès à la justice

Dans plusieurs pays ayant ratifié la Convention 169 de l'OIT, les organisations autochtones ont fortement réclamé la mise en œuvre des mécanismes de consultation prévus dans ce traité international concernant les activités économiques qui ont lieu dans leurs territoires. Les gouvernements, cependant, tendent à transformer les consultations en informations communiquées *après* que les décisions aient été prises, alors que ces consultations devraient avoir pour but de rechercher le consentement préalable, libre et informé des autochtones intéressés. Il y a également une fâcheuse tendance à charger les compagnies de conduire les consultations et à ne pas permettre aux communautés autochtones d'acquérir la capacité d'y participer et de répondre aux problèmes posés.

Le manque de véritables consultations est à la base d'innombrables conflits mondiaux entre les autochtones, les compagnies et les gouvernements. De plus en plus, les autochtones, quand ils ont épuisé les recours nationaux, se tournent vers la justice pour résoudre leurs conflits fonciers et recevoir des réparations, mais une justice relevant plutôt des mécanismes internationaux et des systèmes de droits de l'homme régionaux.

La Commission interaméricaine des droits de l'homme reçoit toujours de nombreuses plaintes des autochtones et plusieurs cas ont été déférés au tribunal. Dans le cas des Kichwa de Sarayaku, en Equateur, la Cour interaméricaine a rendu, cette année, un jugement en faveur des autochtones, obligeant l'état à payer aux Kichwa une compensation pour les dommages causés par la compagnie pétrolière argentine CGC. Le nombre significatif de mesures imposées par la Cour interaméricaine des droits de l'homme a provoqué la réaction de plusieurs gouvernements. Le Venezuela, le Brésil, l'Equateur et la Bolivie, notamment, ont réclamé une réforme du système pour limiter ses pouvoirs. Ceci représenterait un sérieux retour en arrière dans la défense des droits de l'homme de cette région.

Le système africain des droits de l'homme joue un rôle de plus en plus important dans la protection des droits des autochtones. En 2012, la Commission africaine s'est référée au cas des Ogiek qui avaient porté plainte auprès de la Cour africaine des droits de l'homme contre le Kenya pour expulsion illégale de leurs terres et de leurs pâtures. Ce cas est la première affaire autochtone soumise à la Cour, utilisant le précédent du succès des Endorois devant la Commission africaine en 2010. Mais comme de nombreux autres arrêts de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, la décision concernant les Endorois n'a toujours pas été appliquée.

Malgré le manque d'implication des Etats dans la mise en œuvre des recommandations et des réglementations des mécanismes régionaux de défense des droits de l'homme ceux-ci, néanmoins, ouvrent aux autochtones un très important boulevard pour réclamer justice, boulevard qui est loin d'être accessible aux peuples autochtones d'Asie. Ceux d'Asie du sud-est espéraient que cette année serait adoptée une déclaration sur les droits de l'homme pour les pays de l'ASEAN, premier pas vers leur accès à la justice dans cette région. Leur déception fut grande à la vue du texte du projet qui ignorait totalement la société civile et de la version finale de la Déclaration qui ne fait pas la

moindre référence aux droits des peuples autochtones. Leur manque de reconnaissance comme peuples autochtones reste, en Asie, un problème majeur.

### **On resserre l'étau sur la société civile**

La menace croissante qui pèse sur les territoires autochtones augmente l'importance du contrôle des industries extractives et des politiques publiques qui leur sont liées. Il est très important aussi d'améliorer les capacités des autochtones à obtenir des réparations et à accéder à la justice. A cet égard, leur droit à l'information, stipulé dans l'article 16 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, est de première importance.

Il est clair, néanmoins, que l'espace où peut se faire entendre la voix de la société civile contre le gouvernement s'amenuise :

- En **Ethiopie**, des ONG locales recevant plus de 10% de leur financement annuel de l'étranger ne peuvent plus travailler sur les questions de droits de l'homme depuis que la loi sur les sociétés de bienfaisance et les associations a été adoptée en 2009 (voir *The Indigenous World 2010*).
- En **Algérie**, cette année, une nouvelle loi sur les associations a restreint les droits et libertés, individuels et collectifs, en interdisant les critiques de la politique gouvernementale et en exigeant que tout contact avec des ONG étrangères soit soumis à autorisation ministérielle.
- Au **Laos** et au **Bengladesh**, le rapport de cette année montre que le débat public et les contacts entre défenseurs locaux et étrangers des droits de l'homme y sont soumis à des contraintes croissantes.
- Les **Philippines** donnent l'exemple d'un pays où la vie sur le terrain est en contradiction avec les lois et les politiques affichées. On considère les lois du pays concernant les peuples autochtones comme les plus progressistes d'Asie alors que les dirigeants autochtones qui essaient de faire valoir leurs droits sont réduits au silence à coups de fusil. Des 132 meurtres qui se sont produits depuis que l'actuel Président a pris sa charge en 2010, 31 l'ont été de dirigeants autochtones. En 2012, 12 autochtones ont été tués et, à la fin de l'année, aucune assignation en justice n'a été rapportée.
- En **Amérique latine** aussi plusieurs gouvernements lancent des campagnes contre des ONG et des organisations autochtones (dont beaucoup avaient aidé ces gouvernements à prendre le pouvoir) et contre le système interaméricain de défense des droits de l'homme, mécanisme dont la voix porte le plus fort, actuellement, sur le continent.
- En **Fédération de Russie**, un cas de répression particulièrement grave contre la société civile s'est produit. Une loi votée cette année y oblige toute ONG ayant des donateurs étrangers à se faire enregistrer comme « agent étranger ». Cet étouffement de la société civile a été manifeste quand, en novembre, le ministre russe de la justice a suspendu toutes les activités de l'organisation qui regroupe l'ensemble des organisations autochtones du grand nord : l'Association russe des peuples autochtones du nord (acronyme russe : RAIPON). RAIPON dut réduire toutes ses activités internationales et sur les droits de l'homme et ne put pas participer aux réunions du Conseil arctique dont il est membre permanent. Bien que l'interdiction de RAIPON fût rapportée au début de 2013 et que

l'organisation pût célébrer son 7<sup>ème</sup> congrès annuel, les atteintes dont elle a été l'objet sont inacceptables dans une société démocratique et doivent être condamnées par tous les défenseurs des droits de l'homme et par les pays qui s'en réclament.

Ces restrictions imposées aux activités d'organisations autochtones violent clairement le principe inscrit dans l'article 9 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, principe au nom duquel « pour jouir des droits contenus dans cette Déclaration, ils ont le droit à l'assistance technique et financière des Etats au moyen de la coopération internationale ».

### **Les sociétés transnationales et autres entreprises et les droits de l'homme**

Alors que RAIPON subissait un harcèlement politique et des restrictions de ses activités, son ancien premier vice-président, M. Pavel Sulyandziga, jouait un rôle important au niveau international comme l'un des cinq experts nommés au Groupe des Nations Unies sur les sociétés transnationales et autres entreprises (dénommé : STN) et les Droits de l'homme (acronyme anglais : UNWG). A l'automne 2012 il appela à une réunion d'experts autochtones, à Copenhague, pour préparer la défense des autochtones face aux travaux de l'UNWG et à la mise en application du Mémoire de l'ONU sur « Les sociétés transnationales et autres entreprises et Droits de l'homme » qui avait été adopté par le Conseil des droits de l'homme en 2011. Le résultat de la réunion préparatoire, qui incluait la participation du Mécanisme d'expertise de l'ONU sur les droits des peuples autochtones, fut la rédaction de huit recommandations concrètes soumises, en décembre, au Forum sur « Les sociétés transnationales et autres entreprises et Droits de l'homme ». Quoique les autochtones ne fussent représentés que par 30 personnes sur 1.000 participants, ils réussirent à placer leurs questions en tête de l'ordre du jour. Reconnaissant la vulnérabilité particulière des peuples autochtones face aux violations commises par l'exploitation commerciale, notamment des industries extractives, le Forum se termina par un engagement clair du UNWG concernant la question des droits des autochtones. Cette question devait être au cœur de son mandat, constituer le thème de son premier rapport thématique devant l'Assemblée générale de l'ONU et faire l'objet de l'organisation, liée à la tenue du Forum, d'une réunion annuelle avec des représentants autochtones.

Les participants autochtones au Forum en tirèrent clairement la conclusion que les Etats devaient jouer un rôle actif en tenant les compagnies pour responsables. L'Union européenne déclara qu'il était urgent que les Etats membres agissent pour mettre en application le Mémoire et qu'elle-même préparait pour les différents secteurs économiques un guide sur la responsabilité sociale des firmes. Dans ce domaine, les conclusions et les recommandations du rapport thématique de l'UNWG seront tout à fait pertinentes.

### **Rio +20 et l'après 2015**

De nombreux accents ont été mis, en 2012, sur la question du développement durable, en particulier sur l'« économie verte ». Les peuples autochtones se sont impliqués dans la préparation de la conférence Rio +20 et ont réussi à faire prendre leurs problèmes en

considération. Le document, issu de la conférence, mentionne clairement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et reconnaît que leurs cultures et leurs modes d'existence sont d'importantes contributions au développement durable. Ces questions sont cruciales pour eux à un moment où de plus en plus d'Etats cherchent des terres pour y développer des productions alternatives d'énergie telles que les éoliennes, les barrages hydroélectriques ou les plantations d'agro - carburants. Il est bien connu que les campagnes écologiques et, en particulier, les projets de protection de la nature ont des effets négatifs sur les droits et les moyens d'existence des peuples autochtones. Par exemple, cette année des autochtones ont été expulsés ou interdits d'entrée dans des zones traditionnelles à cause de la prohibition attachée aux parcs ou aux sites considérés par l'UNESCO comme partie du patrimoine mondial ; on citera, parmi d'autres, la Tanzanie, le Kenya, la République démocratique du Congo, l'Ouganda et le Cameroun.

Les peuples autochtones ont été ignorés dans la formulation des ODM (Objectifs de développement du millénaire) et leur marginalisation politique, sociale et économique les a souvent empêchés de jouir des bénéfices des grands projets. Ils sont porteurs de cultures, de langues, de connaissances et de croyances uniques et leur contribution au développement durable de la planète est inappréciable. Pour que l'après 2015 réussisse à assurer un développement plus durable qui ne soit pas basé sur l'exploitation de leurs terres et de leurs ressources et la violation de leurs droits, il est impératif qu'ils aient le pouvoir de participer pleinement et effectivement à l'établissement des nouveaux objectifs.

### **Conférence mondiale de l'ONU sur les peuples autochtones**

La préparation de la prochaine réunion de haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU, connue sous le nom de Conférence mondiale sur les peuples autochtones, a figuré à l'ordre du jour des autochtones en 2012. Durant toute l'année le travail et les luttes pour leur défense de l'Equipe de coordination au niveau mondial (*Global Coordinating Group Team*) furent cruciaux pour assurer leur engagement effectif dans la préparation de cet événement mondial. La nomination, par le Président de l'Assemblée générale, d'un autochtone comme Co facilitateur dans les consultations avec les délégations gouvernementales et de représentants autochtones sur les questions d'organisation et de préparation des résultats de la Conférence, furent des avancées importantes pour la mise en pratique des droits des autochtones de participer à la prise des décisions qui les affectent.

De leur côté, les autochtones organisèrent plusieurs réunions régionales préparatoires et firent plusieurs déclarations. Ces préparatifs culmineront avec la Conférence de juin 2013, coordonnée par l'Equipe, qui doit se tenir au Parlement saami de Norvège à Alta .

On espère que la Conférence mondiale fera avancer la mise en application des droits des autochtones et que le document final de l'Assemblée de haut niveau reflètera les exigences et les priorités de leur mouvement mondial. IWGIA espère en outre que ce document inspirera la formulation des objectifs du développement, développement basé sur la défense des droits de l'homme, sur l'égalité et la durabilité, sur le concept fondamental de la culture et de l'identité et reconnaissant que les peuples autochtones peuvent jouer un rôle vital dans le succès des objectifs de Rio + 20.

## **A propos de ce livre**

D'abord et avant tout IWGIA veut remercier, pour leur engagement et leur collaboration, tous ceux qui ont contribué à ce volume. Sans eux notre organisation n'aurait jamais pu produire une telle vue d'ensemble des événements survenus l'année dernière dans le monde autochtone. Les auteurs sont des autochtones ou des militants et universitaires non autochtones qui ont travaillé depuis de nombreuses années avec le mouvement autochtone et font partie du réseau d'IWGIA. Ils ont été recrutés par ses coordinateurs régionaux en raison de leur connaissance et de leur appartenance au réseau. Cette année notre volume publie des rapports sur la situation dans 55 pays et 12 rapports sur des événements internationaux. Tous les contributeurs sont volontaires, ce qui est une force mais ce qui signifie aussi que nous ne pouvons être assurés, chaque année, de couvrir tous les pays ou tous les événements d'importance pour les peuples autochtones.

Les articles de ce livre expriment les vues de leurs auteurs ; IWGIA ne peut être tenu pour responsable de leurs opinions. Nous conseillons à ceux qui voudraient plus d'informations sur un pays en particulier de s'adresser directement à l'auteur. Notre politique est, néanmoins, de respecter l'anonymat des auteurs qui le souhaiteraient en raison de l'aspect politique de certaines des questions traitées dans les articles. Un certain nombre de rapports sur les pays publiés ici tiennent plus compte de l'ethnographie régionale que des frontières étatiques *stricto sensu*. Ce point de vue nous a attiré des critiques de la part d'États qui considèrent qu'il ne respecte pas leur souveraineté nationale mais il est conforme à la vision du monde et à l'identification culturelle des autochtones qui, souvent, sont transfrontalières.

*The Indigenous World* veut être un livre de référence et nous espérons que ses lecteurs l'utiliseront comme base d'informations sur la situation des peuples autochtones du monde.

*Caecilie Mikkelsen, éditrice et Lola Garcia-Alix, directrice  
Copenhague, avril 2013*

*Source : IWGIA, Indigenous World 2013  
Traduction pour le GITPA par Simone Dreyfus-Gamelon*